

Le sentiment de culpabilité est fréquent chez les victimes d'escroquerie sur Internet. Mais les responsables sont les auteurs de ces infractions, déterminés à obtenir par tout moyen ce qu'ils veulent.

Si vous êtes victimes d'une escroquerie sur Internet :

- ➔ Appelez en priorité votre banque pour le signaler.
- ➔ Déposez une plainte à votre brigade de gendarmerie (si vous ne pouvez pas vous déplacer, les gendarmes peuvent prendre votre plainte à votre domicile).

## CONTACTS

Pour aller plus loin  
ou obtenir de  
l'information :

[www.gendarmerie.  
interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)



Pour signaler :

- des contenus illégaux sur Internet :  
<https://www.internet-signalement.gouv.fr>
- des courriels ou sites d'escroqueries :  
<https://www.internet-signalement.gouv.fr> ou 0811 02 02 17
- des spams :  
<https://www.signal-spam.fr/>
- des sites de phishing :  
<http://www.pishing-initiative.com/>

**EN CAS D'URGENCE,  
COMPOSEZ LE 17**

Votre point de contact local ?

Selon la gravité de votre incident, ce point de contact local sera en mesure de faire intervenir des enquêteurs spécialisés en cybercriminalité.